

Délibération n°08

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
57
(M Fabrice MAGNET ne prend pas
part au vote)

Date de convocation :
22 novembre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
6 décembre 2017

Objet :
**Les jardins de la culture –
écoles de musique et d'arts
plastiques : attribution et
signature des marchés de
travaux**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 novembre, le conseil
communautaire, convoqué le 22 novembre 2017 s'est réuni à
l'espace culturel à ENNEZAT, à 19 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M
Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M
Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M
Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA,
M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS,
Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane
FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle
GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-
Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves
LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian
MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M
Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON,
Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent
RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme
Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,
remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseiller
communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, a donné pouvoir à Mme Michèle
SCHOTTEY
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Jean-Philippe
PERRET
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre
HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN,
- M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°08 – Les jardins de la culture – écoles de musique et d’arts plastiques : attribution et signature des marchés de travaux

Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
Vu la délibération n°04 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans du 11 juillet 2017 attribuant les lots n°1 «Désamiantage» et n°2 «Démolition», correspondants à la préparation du site, conformément aux dispositions de l'article 22 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (petits lots),

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du projet des Jardins de la Culture, un appel d'offres ouvert a été engagé pour les travaux de réhabilitation de l'ancien couvent des rédemptoristine en écoles d'arts plastiques et de musique,

Considérant que les lots n°1 «Désamiantage» et n°2 «Démolition», correspondants à la préparation du site, ont été passés selon une procédure adaptée, distincte de la consultation globale, conformément aux dispositions de l'article 22 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant que les prestations ont été réparties en 18 lots (numérotés de 3 à 20), chacun faisant l'objet d'un marché spécifique,

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 20 novembre 2017, d'autoriser le Président à signer les marchés sur la base des montants suivants :

- Lot n°3, Démolition / Gros œuvre, attribué au groupement GENESTE (63100 CLERMONT-FERRAND) / BALTAZAR (63200 RIOM) / D'AVERSA (63200 RIOM) pour un montant de 1 183 775,41 € HT (solution de base + variante 1 et 2).
- Lot n°4, Façades, attribué à la société GENESTE (63100 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 485 950,61 € HT.
- Lot n°6, Charpente bois, attribué à la société SAS MAURICE NAILLER (63100 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 162 241,40 € HT (solution de base + variante 1).
- Lot n°7, Couverture-zinguerie, attribué à la société SAS MAURICE NAILLER pour un montant de 288 990,15 € HT.
- Lot n°8, Menuiseries extérieures, attribué à la société ADAM SAS (23300 SAINT AGNANT DE VERSILLAT) pour un montant de 455 247,91€ HT.
- Lot n°10, Menuiseries intérieures, attribué à la société FERREYROLLES (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant de 534 780 € HT.
- Lot n°11, Parquets bois, attribué à la société FERREYROLLES (63100 Clermont-Ferrand) pour un montant de 121 398 € HT.
- Lot n°12, Cloisonnement- peinture, attribué à la société BOURRON (03200 CUSSET) pour un montant de 674 275 € HT.
- Lot n°13, Vitrification, attribué à la société TECHNISOL SAS (33310 LORMONT) pour un montant de 40 545 € HT.
- Lot n°14, Plafonds suspendus, attribué à la société COUTAREL (63540 ROMAGNAT) pour un montant de 97 739,20€ HT.
- Lot n°15, Sols souples, attribué à la société BOURRON (03200 CUSSET) pour un montant de 23 550 € HT.
- Lot n°16, Carrelage-faïence, attribué à la société CARREAU PLUS (63112 BLANZAT) pour un montant de 22 428,20€ HT.
- Lot n°18, Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire, attribué à la société VILLARET (15300 MURAT) pour un montant de 738 045,26 € HT.
- Lot n°19, Electricité, attribué à la société ENGIE INEO pour un montant de 465 421,97€ HT (solution de base + variantes 1,2 et 3 retenues).
- Lot n°20, Aménagements extérieurs, attribué à la société SER PUY DE DOME (63530 VOLVIC) pour un montant de 101 734,50 € HT (solution de base + variantes 1 et 2 retenues).

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité (M. Fabrice MAGNET ne prend pas part au vote), autorise le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants aux lots n° 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 et 20, aux conditions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 29 novembre 2017**

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171128-
DELIB2017112808-DE
Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017